



**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**ORPHELINAT NATIONAL
DES CHEMINS DE FER DE FRANCE**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 263 rue de Paris - case 539
93515 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 -

Cabinet Ouzoulis

Amiens

📍 53/55 avenue d'Italie - CS 60453 - 80094 Amiens Cedex 3 ☎ 03 22 53 27 47 📠 03 22 53 27 49



Paris (siège social)

📍 11 rue des immeubles industriels - CS 41132 - 75543 Paris Cedex 11 ☎ 01 43 73 90 79 📠 01 43 73 92 52

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris B 334 722 832 - Inscrite aux tableaux de l'Ordre - Organisme formateur agréé
Assuré conformément à l'art. 17 al. 1^{er} ord. 19.09.1945 - Commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'Appel de Paris

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social : 263 rue de Paris
case 539
93515 MONTREUIL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 -

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons qu'aucun document adressé aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels ne nous a été transmis.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau National.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 septembre 2026

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par :

OUZOULIAS Vincent

A7C55397FBAF47E...

BILAN DE L'ASSOCIATION

ACTIF

En euros	Notes	Brut	Amort. et dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1)	361 091	361 091	0	0
Frais d'établissement		34 361	34 361	0	0
Frais de recherche et de développement		0	0	0	0
Concessions, brevets, solutions informatiques		326 730	326 730	0	0
Droits d'utilisation		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2)	7 847 960	5 130 543	2 717 417	2 897 364
Terrains		578 575	0	578 575	578 575
Constructions		6 415 091	4 523 505	1 891 586	2 044 490
Installations techniques, matériels et outillages		322 579	195 736	126 843	149 578
Autres immobilisations corporelles		531 716	411 302	120 414	124 722
Immobilisations grevées de droit		0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3)	1 954 466	0	1 954 466	1 884 466
Participations et créances rattachées		1 954 466	0	1 954 466	1 884 466
Prêts		0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		10 163 517	5 491 634	4 671 883	4 781 830
Stocks et en-cours	(4)	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes		0	0	0	0
CREANCES	(5)	145 942	0	145 942	146 387
Usagers et comptes rattachés		10 739	0	10 739	13 163
Autres créances		135 203	0	135 203	133 223
TRESORERIE	(6)	14 758 255	0	14 758 255	13 407 630
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Disponibilité		14 758 255	0	14 758 255	13 407 630
TOTAL ACTIF CIRCULANT		14 904 197	0	14 904 197	13 554 016
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(7)	43 988	0	43 988	26 763
TOTAL ACTIF		25 111 702	5 491 634	19 620 068	18 362 610
Engagements reçus					
Legs nets à réaliser					

BILAN DE L'ASSOCIATION (suite)

PASSIF

En euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	(9)	19 086 179	17 850 336
Fonds propres sans droit de reprise			
Apports et autres		8 565 186	8 565 186
Legs et donations		0	0
Subv. d'invest. affectées à des biens renouvelables (non amort.)		0	0
Autres		0	0
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		0	0
Réserves		9 285 150	9 436 328
Report à nouveau sur gestion propre		0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		1 235 843	-151 178
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Fonds propres avec droit de reprise			
Apports ou legs avec contrepartie d'actif immo. avec droit de reprise		0	0
Résultat de l'exercice sous contrôle des tiers financeurs		0	0
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES		19 086 179	17 850 336
FONDS REPORTES ET DEDIES		0	0
Fonds reportés liés aux legs et donations		0	0
Fonds dédiés		0	0
PROVISIONS	(10)	0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
DETTES	(11)	533 889	512 274
Compte de liaison		0	0
Emprunts et dettes financières diverses		8 321	15 987
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		168 135	181 729
Dettes fiscales et sociales		140 661	128 149
Autres dettes		216 772	186 408
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(12)	0	0
TOTAL PASSIF		19 620 068	18 362 610
Engagements donnés			
Redevances de crédit-bail			

2 LE COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

LE COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

En euros	Notes (13)	31/12/2025	31/12/2024
COTISATIONS		2 656 224	2 653 200
Cotisations reçues des adhérents		2 656 224	2 653 200
VENTES DE BIENS ET SERVICES		433 851	428 838
Production vendue		0	0
Revente de marchandises achetées		66 966	74 105
Abonnements BO		71 246	71 162
Hébergement Maison		168 685	152 341
Produits des manifestations		92 775	105 682
Autres prestations de services		34 179	25 548
Production stockée ou immobilisée		0	0
PRODUITS DES TIERS FINANCEURS		1 631 960	382 418
Concours publics et subventions d'exploitation		0	2 100
Ressources liées à la générosité du public		1 464 337	211 328
<i>Dons manuels</i>		88 052	103 271
<i>Mécénats</i>		0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		1 376 285	108 057
Produits de la vente de bons		67 820	67 068
Contributions financières		99 803	101 922
AUTRES PRODUITS		554	16
QP des subventions d'investissement virées au compte de résultat		0	0
Produits divers de gestion courante		554	16
REPRISE D'AMORT., DE PROV ET TRANSFERT DE CHARGES		0	0
UTILISATION DES FONDS DEDIES		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 722 589	3 464 472
ACHATS CONSOMMES		191 570	214 611
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		1 020 954	1 179 200
AIDES FINANCIERES		1 543 509	1 482 709
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		63 823	58 495
CHARGES DE PERSONNEL		393 971	446 614
Salaires et traitements		288 153	329 166
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		105 817	117 448
AUTRES CHARGES		9 267	2 022
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS		362 641	369 686
Dotations aux amortissements		362 641	369 686
Dotations aux provisions		0	0
REPORTS EN FONDS DEDIES		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		3 585 735	3 753 338
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 136 855	-288 866

COMPTE DE RESULTAT (suite)

En euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Autres produits financiers		130 246	173 450
Reprises sur provisions		0	0
PRODUITS FINANCIERS		130 246	173 450
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		0	0
Intérêts et charges assimilés		0	0
Dotations aux provisions		0	0
CHARGES FINANCIERES		0	0
RESULTAT FINANCIER		130 246	173 450
RESULTAT COURANT		1 267 101	-115 416
Prix de vente des immobilisations cédées		0	0
Produits exceptionnels sur opération de gestion		0	7 399
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	7 399
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	1 533
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	1 533
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	5 867
IMPOTS SUR PLACEMENTS		31 258	41 629
Total des produits		4 852 835	3 645 321
Total des charges		3 616 993	3 796 500
RESULTAT NET		1 235 843	-151 178

3 ANNEXE

3.1 OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'Orphelinat National des Chemins de Fer de France est une association fondée le 8 juillet 1904 (J.O. des 15 & 16 juillet 1904, déclaration n° 151 200).

Elle a pour but de venir en aide moralement et matériellement aux orphelins de ses adhérents.

L'Orphelinat apporte une aide morale et matérielle en vue de favoriser l'émancipation par la poursuite des études, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances de l'ensemble de ses pupilles orphelins de ses adhérents.

Cette volonté guide l'action des militants de l'ONCF depuis sa création en 1904. Le projet éducatif de l'Orphelinat, repris au Règlement intérieur s'inscrit dans cette volonté d'accompagnement dans leur émancipation

Les états financiers présentés correspondent au périmètre de l'association ONCF regroupant :

- ✓ Le Siège
- ✓ La Maison d'accueil
- ✓ Les Comités Régionaux (CR) et les Groupes (GPE)

3.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES

➤ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

A la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC 2023-03, l'ONCF les applique pour la première fois à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025. Ces règlements modifient le plan comptable général et introduisent notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable, dont l'application est prospective. Elle n'a pas d'impact sur le résultat ni sur les fonds propres de l'ONCF.

3.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Pas d'événement notable.

3.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux prescriptions des règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2025, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers,
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Les comptes annuels de l'ONCF sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat ainsi que l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation,
2. Permanence des méthodes dans la limite des éléments mentionnés dans le paragraphe 3.2,
3. Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

➤ Durée d'amortissement

Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Gros Œuvre	50 ans
Installations, Agencements	10 à 20 ans
Matériel informatique	3 ans

➤ Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

➤ Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les échéances concernant les créances sont toutes à moins d'un an.

➤ Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si la valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

➤ Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes

➤ Dettes fournisseurs et autres dettes

Toutes les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les échéances concernant les dettes sont toutes à moins d'un an.

3.5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➤ Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Cet engagement est calculé selon les termes du Code du Travail, à savoir :

- ½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- 1 mois ½ de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Les engagements de retraite au 31/12/2025 pour l'ensemble des salariés de l'ONCF s'élèvent à 6 545 €.

➤ Effectif

L'effectif de l'ONCF au 31 décembre 2025 est composé de 3 salariés en CDI au Siège et 4 salariés en CDI à la Maison.

➤ Valorisation des contributions volontaires

En application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle a pu bénéficier en l'absence d'éléments suffisamment fiables en vue de leur valorisation.

En effet, les difficultés de suivi des mises à dispositions et heures de bénévolat réalisées sur l'ensemble du territoire français ne permettent pas d'établir une valorisation fiable de ces dernières et par conséquent leur comptabilisation.

4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

DETAILS DES POSTES DE L'ACTIF

NOTE N°1 : LES IMMOBILISATION INCORPORELLES

VALEURS BRUTES

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais 1er établissement	26 613	0	0	26 613
Gestion construction	7 748	0	0	7 748
Logiciels	337 180	0	10 450	326 730
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	371 541	0	10 450	361 091

AMORTISSEMENTS

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais 1er établissement	26 613	0	0	26 613
Gestion construction	7 748	0	0	7 748
Logiciels	337 180	0	10 450	326 730
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMO. INCORP.	371 541	0	10 450	361 091

NOTE N°2 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Terrains	578 575	0	0	578 575
Constructions	6 281 518	133 573	0	6 415 091
Installations techniques, matériels et outillages	322 579	0	0	322 579
Autres immobilisations corporelles	495 213	50 184	13 682	531 716
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 677 884	183 757	13 682	7 847 960

AMORTISSEMENTS

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Terrains	0	0	0	0
Constructions	4 237 027	286 478	0	4 523 505
Installations techniques, matériels et outillages	173 001	22 735	0	195 736
Autres immobilisations corporelles	370 491	53 428	12 618	411 302
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMO. CORP.	4 780 520	362 641	12 618	5 130 543

NOTE N°3 : LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
S.C. MAISON FAMILIALE CHALET	1 687 869	0	0	1 687 869
PARTS SCER MONTREUIL SIEGE	196 582	0	0	196 582
AUTRE TITRES DE PARTICIPATION	15	0	0	15
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATION	0	70 000	0	70 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 884 466	70 000	0	1 954 466

NOTE N°4 : LES STOCKS

Pas de stock constaté au 31/12/2025

NOTE N°5 : LES CREANCES ET COMPTES RATTACHES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Usagers et comptes rattachés			
Créances Usagers	3 344	347	3 691
Factures à établir	7 048	0	7 048
Créances douteuses	0	0	0
Provision sur créances	0	0	0
Total général	10 392	347	10 739

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Autres créances			
Produits à recevoir	131 225	0	131 225
- Abonnements & cotisations	131 224,5		
Avoir à recevoir	0		0
Remboursement CPAM	304		304
Etat - TVA	3 224		3 224
Autres comptes débiteurs	450		450
Total général	135 203	0	135 203

NOTE N°6 : LA TRESORERIE

• LES DISPONIBILITES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Placements de trésorerie			
COMPTES A TERME (CAT)	2 700 000	0	2 700 000
INTERETS COURUS SUR CAT	29 101	0	29 101
Disponibilités			
ACCREDITIF	8 320	0	8 320
BANQUES	11 867 926	103 316	11 971 241
CAISSES	11 033	4 156	15 190
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	32 807	1 595	34 402
VIREMENTS INTERNES			0
Total général	14 649 187	109 067	14 758 255

NOTE N°7 : LES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges payées au cours du présent exercice mais qui concernent l'exercice suivant.
Ce poste se détaille comme suit :

En euros	
Charges constatées d'avance	
Charges constatées d'avance	43 988
Avances tickets RATP	0
Avances chèque lire	0
Avances chèque cadeau	0
Total général	43 988

Charges constatées d'avance SIEGE	43 988 €
--	-----------------

AMET	1 061 €
ASSA ABLOY	266 €
CAPSYS	79 €
BAYARD	22 580 €
GMF ASSURANCE	1 199 €
INVIDIA PROD	1 292 €
IPSILON	32 €
SAS TECH N CO	5 511 €
TOITURES ETANCHES	7 754 €
MERCURIA SAGE	4 093 €
SIGNAL	121 €

DETAILS DES POSTES DU PASSIF

NOTE N°9 : LES FONDS PROPRES

19 086 179 €

Les fonds associatifs	8 565 186 €
------------------------------	--------------------

Fonds social Siège : 8 565 186 €

Les réserves	9 285 150 €
---------------------	--------------------

Autres réserves disponibles : 6 285 150 €

Projet – Immobilier social : 3 000 000 €

Les résultats de l'exercice 31/12/2025	1 235 843 €
---	--------------------

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Résultat exercice			
Résultat exercice	1 100 160	135 683	1 235 843
Total général	1 100 160	135 683	1 235 843

NOTE N°10 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune provision constatée durant l'exercice

NOTE N°11 : DETTES

• EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Emprunts et dettes financières			
Soldes créditeurs de banque (négatif)	0	0	0
Avance de trésorerie reçue du Siège (négatif)	0	8 321	8 321
Total général	0	8 321	8 321

• DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste est composé uniquement par des dettes fournisseurs qui se détaillent comme suit :

En euros	SIEGE	CR-GPE	Total général
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures à payer	136 437	134	136 571
Fournisseurs – Factures non parvenues	31 564	0	31 564
Total général	168 001	134	168 135

Dettes fournisseurs SIEGE 136 437 €

AFUL	1 798 €
AMET	1 061 €
AMK France	697 €
ASM SKI	5 788 €
BAYARD	23 344 €
CCGPF	5 690 €
CHALET P.SEMARD	53 687 €
DEFI France	426 €
DIVERS	1 949 €
EAU PUBLIQUE	1 577 €
ELIS	4 665 €
INVIDIA	9 859 €
IPSILON	3 264 €
LA POSTE	1 951 €
LOCAFETES	11 693 €
MERCURIA	4 093 €
ORANGE	687 €
RIVET	1 911 €
SATEC	514 €
SPRE	235 €
TOITURES ETANCHES	1 547 €

Dettes fournisseurs CR-GPE 134 €

Groupe Rouen – Novembre 2025	93 €
Groupe Rouen – Décembre 2025	41 €

Dettes fournisseurs FNP

31 564 €

AFUL COURRIER	1 919 €
EDF MAISON	1 308 €
ENGIE	5 082 €
LA POSTE	19 897 €
COURS SKI	3 229 €
AUTRES	128 €

• DETTES FISCALES ET SOCIALES

En euros	Total général
Dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	140 661
Total général	140 661

Dettes fiscales et sociales SIEGE+MAISON

140 661 €

PERSONNEL

- Provision pour congés payés	26 609 €
- Provision charges sociales (congés)	11 974 €

DETTES SOCIALES

- URSSAF	7 037 €
- Humanis	1 977 €
- Prévoyance	1 363 €
- Mutuelle Entrain	690 €

DETTES FISCALES

- Taxe sur salaires	4 150 €
- Prélèvement à la source	534 €
- Taxe s/ prov.CP	1 131 €
- IS sur placement	85 196 €

• AUTRES DETTES

En euros	Total général
Autres dettes	
Charges à payer	216 772
Compte de liaison maison-siège	0
Total général	216 772

5 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	56 721	56 721	68 111	68 111
- Legs, donations et assurances-vie	1 376 285	1 376 285	108 057	108 057
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	584 300	584 300	583 429	583 429
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	2 607 189		2 604 776	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	130 340		180 849	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	98 000		100 100	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	4 852 835	2 017 307	3 645 321	759 597
CHARGES PAR ORIGINE				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 633 666	1 633 666	1 576 826	1 576 826
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	241 708	241 708	223 299	223 299
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 710 361	1 710 361	1 954 746	1 954 746
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	31 258		41 629	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	3 616 993	3 585 735	3 796 500	3 754 871
EXCEDENT OU DEFICIT	1 235 843	-1 568 428	-151 178	-2 995 274

ONCF - Compte d'emploi annuel des Ressources Collectées auprès du Public conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	1 633 665,51 €	1 576 825,94 €	-1.1 Cotisations sans contrepartie	0,00 €	0,00 €
- Actions réalisée par l'organisme			-1.2 Dons, Legs et mécénats Cotisations sans contrepartie	56 721,22 €	68 111,16 €
- Versements à un organismes Central ou autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 376 285,22 €	108 056,72 €
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisée par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organismes Central ou autres organismes agissant à l'étranger			-1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	584 300,30	583 428,77
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVES	2 607 188,91 €	2 604 775,50 €
2.1 Frais d'appel à la Générosité du Public	241 707,80 €	223 299,02 €	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	98 000,00 €	100 100,00 €
2.2 Frais d'appel d'autres ressources			4 - AUTRES PRODUITS	130 339,67 €	180 849,33 €
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 741 619,24 €	1 996 374,59 €			
TOTAL DES EMPLOIS	3 616 992,55 €	3 796 499,55 €	TOTAL DES RESSOURCES	4 852 835,32 €	3 645 321,48 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00 €	0,00 €	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00 €	0,00 €
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 235 842,77 €	0,00 €	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00 €	151 178,07 €
TOTAL	4 852 835,32 €	3 796 499,55 €	TOTAL	4 852 835,32 €	3 796 499,55 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		

En collaboration avec les membres du bureau de l'association et conformément au règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018, il a été décidé d'affecter la part du résultat relative à la générosité du Public selon le détail ci-dessous.

Un tableau Excel a été réalisé pour déterminer les comptes affectés à la générosité du public, afin de remplir le compte de résultat par origine et destination ainsi que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

EMPLOIS

1. MISSIONS SOCIALES (selon Art. 432-10)

Elles comprennent :

- Les allocations et aides financières aux pupilles
- Les autres charges de solidarité
- L'ensemble des charges d'exploitation des CR et GP
- Les frais de déplacement et mission réception des événements pupilles
- La location de véhicules pour les événements pupilles

2. FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (selon Art. 432-11)

Ils comprennent :

- Les achats d'agendas, bons d'entraides, lots d'entraides
- Les frais relatifs aux plaquettes
- Les frais du bulletin officiel

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT (selon Art. 432-13)

Ils comprennent :

- L'ensemble des autres frais dont les dotations aux amortissements

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS (Selon Art. 432-14)

Ils comprennent :

- Les provisions pour risques et charges d'exploitation
- Provision pour dépréciation des comptes clients
- Dotations pour dépréciation VMP

RESSOURCES

1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Elles comprennent :

- 1-1 Les cotisations (Art. 432-3 et Art. 142-1)

Les Dons (Art. 432-4)

- 1-2 Les Dons
- 1-2 Les Legs, donation et assurance vie
- 1-2 Les Mécénats
- 1 -3 Autres Produits liés à la générosité du Public (Art. 432-5)

- Les produits des activités (revente des marchandises achetées, abonnement au bulletin officiel, l'hébergement de la maison, les produits des manifestations, les autres prestations de services) à noter que pour le compte de résultat par origine et destination :

Les comptes exceptionnels sont regroupés pour la partie charge avec "les Frais de Fonctionnement", et la partie produit dans "les autres produits non liés à la générosité du public".